

Convocation faite le 18 janvier 2018

Séance du 25 janvier 2018

L'an deux mille dix huit , le vingt cinq du mois de janvier, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT SATURNIN DU LIMET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur BEDOUET Gérard, Maire.

Présents : BEDOUËT Gérard, GUILLET Annette, JOSSELIN Claudine, DUTHEIL Olivier, MADIOT Isabelle, GASTINEAU Roselyne, JANITOR Angelina, CORMIER Catherine, BODIER Robert, ROGER Steve, Yoann HOGRET, CHABOT Freddy, MOISY Cyrille.

Absente et excusée : MOREAU Brigitte.

Madame Catherine CORMIER est élue secrétaire de séance.

Tarifs communaux : Salle de la Métairie – N° 2018/01

Vu la délibération en date du 19 janvier 2017 fixant les tarifs de location de la salle de la Métairie,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe les tarifs suivant à compter du 1^{er} janvier 2019 :

Utilisation	Hors commune	Habitants de la commune
Toute la journée, jusqu'à 2 h	117.00 €	70.00 €
Jusqu'à 19 h	84.00 €	49.00 €
De 19 h à 2 h	94.00 €	56.00 €
Week-end	176.00 €	105.00 €
Réveillon St Sylvestre	188.00 €	111.00 €
Vin d'honneur	-----	34.00 €

- Facturation de la vaisselle cassée ou fêlée suivant tarif fixé par délibération du 25 janvier 2018
- Un acompte de 50 % du montant de la location est demandé à la réservation.
- Un forfait de 17 € sera demandé lorsque les lumières extérieures resteront allumées.
- Taux horaire facturé lorsque la salle ne sera pas rendue dans un état correct : 18.00 €.

Tarifs communaux : Salle des Loisirs – N° 2018/02

Vu la délibération en date du 19 janvier 2017 fixant les tarifs de location de la salle des loisirs,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe les tarifs suivant à compter du 1^{er} janvier 2019 :

Utilisation	Hors commune	Habitants de la commune
Toute la journée, jusqu'à 2 h	286.00 €	171.00 €
Jusqu'à 19 h	153.00 €	93.00 €
De 19 h à 2 h	176.00 €	104.00 €

Week-end : du vendredi 14 h au dimanche 2 h	397.00 €	237.00 €
Week-end : du vendredi 14 h au dimanche 19 h	507.00 €	305.00 €
Réveillon St Sylvestre	441.00 €	261.00 €
Vaisselle (le couvert)	0.55 €	0.35 €

(1) Réduction de 40 %

- Facturation de la vaisselle cassée ou fêlée suivant tarif fixé par délibération du 25 janvier 2018
- Un acompte de 30 % est demandé à la réservation.
- Un forfait de 17 € sera demandé lorsque les lumières extérieures resteront allumées.
- Taux horaire facturé lorsque la salle ne sera pas rendue dans un état correct : 18.00 €
- Une remise exceptionnelle de 80 € (non cumulable avec le tarif « habitants de la commune ») sera accordée à l'utilisateur lorsque ce dernier prendra un traiteur de la commune avec une location minimum d'une journée.

Tarifs de la vaisselle cassée ou manquante (Salle des loisirs et Salle de la Métairie – N° 2018/03)

Vu la délibération en date du 18 juillet 2001 fixant le coût de la vaisselle cassée ou fêlée,

Le conseil municipal, après délibération, décide de fixer le coût de la vaisselle cassée, fêlée ou manquante comme suit :

- Assiettes plates (horizon n°3)	3.40 €	- Fourchettes à poisson	0.30 €
- Assiettes creuses (horizon n° 3)	3.40 €	- Couteaux à poisson (uni inox)	0.30 €
- Assiettes à dessert (horizon n° 8)	2.65 €	- Cuillères à café (unimi standar)	0.10 €
- Tasses	1.45 €	- Pichet broc 1 L	2.25 €
- Verres à vin rouge (normandie n° 3 16.50 cl)	2.00 €	- Soupières sans couvercle	9.15 €
- Verres à vin blanc (normandie n° 5 11 cl)	1.85 €	- Légumiers rond inox	6.20 €
- Flûtes	2.05 €	- Plats à poisson	8.05 €
- Verres apéritif	0.90 €	- Sauciers légumiers	3.00 €
- Verres gobelets (picardie)	0.50 €	- Louches unimi	3.15 €
- Cuillères de table	0.25 €	- Pots à verser inox 15 l	15.50 €
- Fourchettes de table	0.25 €	- Corbeilles à pain	355 €
- Couteaux de table	0.40 €	- Saladiers (diamètre 23 cm)	2.35 €

Tarifs : Chapiteaux – N° 2018/04

Vu la délibération en date du 19 janvier 2017 fixant les tarifs de location des chapiteaux,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe les tarifs suivant à compter du 1^{er} janvier 2019 :

Utilisation	Hors commune	Habitants de la commune
1 chapiteau	68.00 €	42.00 €
2 chapiteaux	114.00 €	68.00 €
Chauffage	35.00 €	35.00 €
Parasol chauffant (1'unité)	16.00 €	16.00 €

Le conseil municipal précise que le chauffage fioul est loué avec le plein du réservoir et que la quantité de carburant consommée sera facturée à l'utilisateur.

Il est rappelé que l'utilisation des chapiteaux par les particuliers est liée à la location de la salle des loisirs ou de la salle de la Métairie.

Installations à l'étang communal

Vu la délibération en date du 21 janvier 2016 fixant les conditions de location des installations à l'étang communal,

Le conseil municipal décide de maintenir les tarifs soit :

➤ Location de l'abri, des WC avec l'électricité et l'eau..... 15.00 € la journée

Ces locations sont réservées aux habitants de la commune et ne pourront aller au-delà de 19 heures.

Concession dans le cimetière – N° 2018/05

Vu la délibération en date du 19 janvier 2017 fixant les tarifs des concessions dans le cimetière communal,

Le conseil municipal, après délibération, fixe les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2018

- Concession trentenaire de terrain de 2 m2..... 39.00 €
- Concession trentenaire de terrain de 3 m2..... 66.00 €
- Concession trentenaire columbarium..... 148.00 €

Droit de place 2018

Le tarif est maintenu à 20 € par an pour les établissements de débits de boisson occupant le domaine public à usage commercial.

Jardins communaux

Vu la délibération en date du 23 juin 2016 fixant la location à compter du 1^{er} janvier 2017 à 25.00 € par an,

Le conseil municipal décide de maintenir ce tarif pour l'année 2018.

Engagement des dépenses d'investissement Budget commune – N° 2018/06

Le conseil municipal autorise Monsieur le maire à liquider, mandater avant le vote du budget 2018 les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2017 (hormis les dépenses afférentes au remboursement de la dette) soit 108 361.36 € € les crédits ouverts en 2017 étant de 433 445.47 €.

Les crédits sont affectés comme suit :

➤ 2132 Immeuble de rapport.....	23 361.36 €
➤ 2128 Agencement, aménagement.....	10 000.00 €
➤ 2135-20 Installations générales,	10 000.00 €
➤ 215698-35 Autre matériel, outillage.....	15 000.00 €

➤ 2138-20 Autres constructions.....	15 000.00 €
➤ 2184-20 Mobilier.....	10 000.00 €
➤ 2188-35 Autres immos corporelles.....	10 000.00 €
➤ 2315-51 Voirie.....	15 000.00 €

Droit de préemption urbain – N° 2018/07

Considérant la délibération en date du 27 février 2014 instituant un droit de préemption sur les zones urbaines et à urbaniser du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 27 février 2014,

Vu la vente de la parcelle cadastré section C n° 160 (14, rue du Pourtour),

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur la vente de la dite parcelle.

Projet de création d'un café associatif culturel

Monsieur le Maire présente au conseil le projet de création d'un café culturel associatif. Le conseil a été destinataire de la plaquette de présentation. Le lieu retenu pour ce projet étant l'ancien bar (20, rue Principale), les personnes concernées seront informées du projet de gîte communal dans le même bâtiment. Le conseil souhaite développer cette piste pour l'instant et pense que les deux projets ne sont pas compatibles dans le même lieu.

Devis

Le conseil prend connaissance de différents devis pour l'acquisition d'outils à batterie (Taillehaie, souffleur, débroussailleurs, perche élagage).

Le conseil souhaite dans un premier temps tester le matériel. Il sera demandé à Espace Emeraude et Maison Point Vert de faire un essai avec un souffleur et une débroussailleuse.

Divers

- Visite étangs : Présentation de 2 aménagements à La Bazouge-de-Chemeré et Sainte-Suzanne le 8 février 2018, le matin (inscription avant le 31 janvier 2018)

- Demande d'autorisation d'un droit d'emplacement pour un food-truck : Le conseil n'est pas opposé à la venue d'un food-truck à condition que ce soit le soir. Les conditions seront à voir avec le demandeur.

- CCPC : Demande d'une salle pour un spectacle « Les confidences du Berry » le jeudi 12 juillet 2018 (Aide montage / démontage). Le conseil est d'accord pour mettre la salle à la disposition de la communauté de communes.

- Aménagement du bourg : Monsieur le maire souhaite caler un créneau pour que la commission voirie puisse aller voir des aménagements de bourg déjà réalisés. La date sera fixée ultérieurement.

- Logements de la Métairie : Monsieur le Maire souhaite fixer une réunion avec l'architecte pour une présentation du projet début février.

- Date de la prochaine réunion : 22 février 2018

